

1/ Règlement intérieur :

Le **Règlement intérieur de l'école** vous a été envoyé sur votre messagerie électronique. Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez l'indiquer à l'enseignant de votre enfant et nous vous ferons parvenir une version papier du règlement intérieur de l'école. Merci de bien vouloir lire le règlement et de remplir l'attestation parentale jointe.

2/ Documents de rentrée (à fournir rapidement) :

- **FICHE DE RENSEIGNEMENTS** : (doc joint)

merci de compléter ou de corriger les changements ou les erreurs en rouge.

- **FICHE D'INTERVENTION D'URGENCE** : (doc joint)

. Ne pas oublier de nous indiquer si votre enfant est allergique à un produit.

. Si un traitement médical régulier est nécessaire pour votre enfant, merci de prendre contact avec l'enseignant.

- **ATTESTATION ASSURANCE SCOLAIRE** : (à fournir)

Dans le cadre des activités scolaires obligatoires l'assurance est vivement conseillée. Pour les activités facultatives, l'assurance est obligatoire et doit porter sur 2 types de garanties : **1) La responsabilité civile 2) L'assurance « individuelle-accidents »** (Pour les accidents dont l'enfant est lui-même victime). Si besoin, nous pouvons vous adresser l'assurance scolaire de la MAE.

- **AUTORISATIONS PARENTALES** droit à l'image + APC: (doc joint)

3/ Absence :

L'école doit être avertie le jour même en privilégiant le mail à l'adresse : germaincardinalbrive@laposte.net.

Au retour de l'élève, un mot d'absence (doc joint) doit être fourni dans le cahier de liaison.

Le téléphone doit être réservé uniquement aux urgences : 05.55.24.14.56/ 06.34.78.99.51

4/ Santé/Hygiène :

Les enseignants sont autorisés à administrer des médicaments aux enfants uniquement par voie orale ou d'aérosol. Ceux-ci doivent être munis de **l'ordonnance du médecin prescripteur** ainsi que d'une **lettre des parents valant autorisation et décharge de responsabilité**.

Si vous découvrez des poux, il faut le signaler afin que chaque famille pratique le traitement adapté dans le but d'éradiquer au plus vite ce parasite.

5/Horaires :

Horaire de classe		
	Matin	Après-midi
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h30 ⇒ 11h45	13h45 ⇒ 16h30

La cour de l'école est ouverte 10 minutes avant le début de la classe.

6/ Collation :

Les élèves de l'école peuvent apporter un goûter pour la récréation du matin et pour la récréation de 16h30/16h45 pour ceux qui restent à la garderie. Ce goûter doit être en quantité raisonnable.

7/ Organisation scolaire :

Pour cette rentrée, l'organisation pédagogique est la suivante :

CPA : Mme Courrèges

CPB : Mme Laumond

CE1A : Mme Pitous

CE1B : Mme Bessombe

CE1/CE2 : Mme Djerrad (lundi, mardi, vendredi)- M.Hercend (jeudi)

CE2A : Mme Passier

CE2B : Mme Pégourdie

CM1A : M. Nouaille

CM1B : Mme Guiraud

CM2A : Mme Perdereau

CM2B : Mme Chabrol

CM2C : Mme Lesage

Enseignante rattachée au dispositif d'Autorégulation : Mme Borderie

Titulaires Remplaçants rattachés à l'école : Mme Nicolas, M. Boiroux

8/ Relations avec les parents :

Dans l'intérêt même de votre enfant, n'hésitez pas à venir nous voir ou à téléphoner. La discussion même pour un petit détail peut éviter des malentendus. De plus, une date vous sera prochainement communiquée pour une **réunion de rentrée** : parents/enseignants/équipe communale.

Au nom de toute l'équipe pédagogique, je vous souhaite une bonne rentrée 2021.

Serge Hercend

- Le directeur-